



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2022-192

PUBLIÉ LE 18 NOVEMBRE 2022

Sommaire

DDFiP /

12-2022-11-18-00001 - Subdélégation en matière d'ordonnancement
secondaire DDFiP de l'Aveyron. (2 pages) Page 3

DDT12 /

12-2022-11-17-00003 - Abrogation de la carte communale de LEDERGUES (2
pages) Page 6

Préfecture Aveyron / Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

12-2022-11-17-00005 - ARR_APLMD_Relais Argence.odt (2 pages) Page 9

Préfecture Aveyron / DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

12-2022-11-16-00007 - Arrêté portant attribution de médaille pour acte de
courage et de dévouement à M. Anthony VARENNES, gardien de la paix,
affecté au commissariat de Rodez (2 pages) Page 12

12-2022-11-16-00003 - Arrêté portant attribution de médaille pour acte de
courage et de dévouement à M. Cédric THOMAS, brigadier-chef, affecté au
commissariat de Rodez (2 pages) Page 15

12-2022-11-16-00005 - Arrêté portant attribution de médaille pour acte de
courage et de dévouement à M. Frédéric RAIMBEAUX, brigadier-chef,
affecté au commissariat de Rodez (2 pages) Page 18

12-2022-11-16-00004 - Arrêté portant attribution de médaille pour acte de
courage et de dévouement à M. Jean-Christophe COUDERC, Major, affecté
au commissariat de Rodez (2 pages) Page 21

12-2022-11-16-00006 - Arrêté portant attribution de médaille pour acte de
courage et de dévouement à M. Stéphan GARCIA, brigadier, affecté au
commissariat de Rodez (2 pages) Page 24

DDFiP

12-2022-11-18-00001

Subdélégation en matière d'ordonnancement
secondaire DDFiP de l'Aveyron.

**Direction départementale des Finances publiques
de l'AVEYRON**
2 Place d'Armes CS 53513
12035 RODEZ CEDEX 09

Rodez, le 18 novembre 2022

Décision de subdélégations de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de l'Aveyron ;

Vu le décret du 5 octobre 2022 nommant M. Charles GIUSTI, Préfet de l'Aveyron ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2022-11-17-00004 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Philippe BOYER, administrateur des finances publiques,

Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant M. Philippe BOYER à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

Décide :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Boyer, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de l'Aveyron n° 12-2022-11-17-00004, sera exercée au sein de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aveyron, par ordre de priorité :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

A titre principal :

1) Pour les actes relevant du titre 2 :

-Mme Valérie BAUBIL, Inspectrice divisionnaire de classe normale, chef de la division ressources humaines et formation professionnelle ;

2) Pour les actes relevant des autres titres et du titre 2 (opérations hors PSOP) :

- M. Jean-Luc POUJOL, Inspecteur divisionnaire hors classe, chef de la division budget-immobilier-logistique ;

- M. Arnault DARMES, Inspecteur, chef du service budget-immobilier-logistique ;

A titre subsidiaire :

1) Pour les actes relevant du titre 2 :

-M. Didier ASFAUX, Inspecteur, chef du service ressources humaines ;

2) Pour les actes relevant des autres titres et du titre 2 (opérations hors PSOP) :

-Mme Régine MARTY, contrôlease au service budget-immobilier-logistique;

-Mme Véronique POURTALIE, contrôlease au service budget-immobilier-logistique;

-Mme Patricia GILHODES, agente d'administration au service budget-immobilier-logistique.

L'Administrateur des Finances Publiques
Adjoint de la Directrice Départementale des Finances
Publiques de l'Aveyron,
Responsable du pôle pilotage et ressources,

signé

Philippe BOYER

DDT12

12-2022-11-17-00003

Abrogation de la carte communale de
LEDERGUES



Arrêté n°

du 17 NOV. 2022

Abrogation de la carte communale de LEDERGUES

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre National du Mérite

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R163-10

Vu l'arrêté n°2007-192-4 du 11 juillet 2007 d'approbation de la carte communale de la commune de LEDERGUES,

Vu la délibération du 22 juin 2015 du conseil communautaire du Réquistanais prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Réquistanais,

Vu la délibération du 17 janvier 2018 du conseil communautaire du Réquistanais prescrivant l'élaboration du PLUi à la communauté de communes élargie,

Vu la délibération du conseil communautaire du Réquistanais en date du 19 octobre 2022 approuvant le projet de PLUi,

Sur proposition de la secrétaire générale et du directeur départemental des territoires

- A R R E T E -

Article 1^{er} : La carte communale de Lédergues est abrogée suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} juin 2022 au 13 juillet 2022.

Article 2 : La délibération du conseil communautaire qui approuve le PLUi et l'arrêté préfectoral qui abroge la carte communale de Lédergues seront affichés pendant un mois en mairie. Une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à la date exécutoire du PLUi.

Fait à Rodez, le 17 NOV. 2022

Le Préfet,

Charles GIUSTI

Délais et voies de recours :

Dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté un recours administratif peut être présenté auprès de l'autorité signataire ou une saisine du tribunal administratif situé 68 rue Raymond IV, 31068 Toulouse. En application de l'article R414-6 du code de justice administrative, cette saisine peut être réalisée par voie électronique au moyen du téléservice *télérecours* accessible par le réseau internet.

Préfecture Aveyron

12-2022-11-17-00005

ARR_APLMD_Relais Argence.odt



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Occitanie**

Unité inter-départementale Tarn-Aveyron

Arrêté n°

du 17 novembre 2022

abrogeant l'arrêté préfectoral de suspension conservatoire et de mise en demeure du 3 juin 2022 pris à l'encontre de SARL 'Le Relais de l'Argence', située zone artisanale Les Bessières, sur le territoire de la commune de Argences-en-Aubrac (12420).

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
*Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite*

Vu le code de l'environnement, en particulier ses articles L.171-6, L.171-7, L.171-8, L.172-1, L.511-1, L.511-2, L.514-5, R.512-46-1, R.541-50 et R.543-162 ;

Vu le décret du 5 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Charles Giusti préfet de l'Aveyron ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2022, portant délégation de signature à Madame Isabelle KNOWLES, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

Vu l'arrêté préfectoral de suspension conservatoire et de mise en demeure du 3 juin 2022 pris à l'encontre de la SARL 'Le Relais de l'Argence', située zone artisanale Les Bessières sur la commune de Argences-en-Aubrac, afin de respecter les prescriptions applicables aux activités d'entreposage, dépollution démontage de véhicules hors d'usage ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 25 octobre 2022 faisant suite à la visite de l'établissement du 25 octobre 2022 ;

Considérant que lors de la visite d'inspection du 25 octobre 2022, l'inspection des installations classées a constaté que les véhicules hors d'usage (VHU) ainsi que tous les déchets issus de ces VHU ont été évacués du site et que ce dernier a été remis en état ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

- A R R E T E -

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral de suspension conservatoire et de mise en demeure n° 12-2022-06-03-00003 du 3 juin 2022 est abrogé.

Article 2 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron et notifié à la SARL 'Le Relais de l'Argence'. Une copie sera adressée au maire de Argences-en-Aubrac.

Fait à Rodez, le 17 /11/2022

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale

Isabelle KNOWLES

Préfecture Aveyron

12-2022-11-16-00007

Arrêté portant attribution de médaille pour acte
de courage et de dévouement à M. Anthony
VARENNES, gardien de la paix, affecté au
commissariat de Rodez



**BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
ET DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE**

Arrêté n° du 16 novembre 2022

Objet : **Attribution de médaille pour acte de courage et de dévouement.**

LE PREFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU la circulaire n° 70-208 du 14 avril 1970 portant application des mesures de déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le rapport du 4 novembre 2022 de la direction départementale de la sécurité publique de l'Aveyron,

Considérant que Monsieur Anthony VARENNES, gardien de la paix, a risqué sa vie lors de l'opération d'interpellation du 30 septembre 2022,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R E T E -

Article 1 : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Anthony VARENNES, gardien de la paix, affecté au commissariat de Rodez.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Le Préfet

Charles GIUSTI

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

2/2

Préfecture Aveyron

12-2022-11-16-00003

Arrêté portant attribution de médaille pour acte
de courage et de dévouement à M. Cédric
THOMAS, brigadier-chef, affecté au
commissariat de Rodez



**BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
ET DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE**

Arrêté n° du 16 novembre 2022

Objet : **Attribution de médaille pour acte de courage et de dévouement.**

LE PREFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU la circulaire n° 70-208 du 14 avril 1970 portant application des mesures de déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le rapport du 4 novembre 2022 de la direction départementale de la sécurité publique de l'Aveyron,

Considérant que Monsieur Cédric THOMAS, brigadier-chef, a risqué sa vie lors de l'opération d'interpellation du 30 septembre 2022,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R E T E -

Article 1 : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Cédric THOMAS, brigadier-chef, affecté au commissariat de Rodez.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Le Préfet

Charles GIUSTI

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

2/2

Préfecture Aveyron

12-2022-11-16-00005

Arrêté portant attribution de médaille pour acte
de courage et de dévouement à M. Frédéric
RAIMBEAUX, brigadier-chef, affecté au
commissariat de Rodez



**BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
ET DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE**

Arrêté n° du 16 novembre 2022

Objet : **Attribution de médaille pour acte de courage et de dévouement.**

LE PREFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU la circulaire n° 70-208 du 14 avril 1970 portant application des mesures de déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le rapport du 4 novembre 2022 de la direction départementale de la sécurité publique de l'Aveyron,

Considérant que Monsieur Frédéric RAIMBEAUX, brigadier-chef, a risqué sa vie lors de l'opération d'interpellation du 30 septembre 2022,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R E T E -

Article 1 : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Frédéric RAIMBEAUX, brigadier-chef, affecté au commissariat de Rodez.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Le Préfet

Charles GIUSTI

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

2/2

Préfecture Aveyron

12-2022-11-16-00004

Arrêté portant attribution de médaille pour acte
de courage et de dévouement à M.
Jean-Christophe COUDERC, Major, affecté au
commissariat de Rodez



**BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
ET DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE**

Arrêté n° du 16 novembre 2022

Objet : **Attribution de médaille pour acte de courage et de dévouement.**

LE PREFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU la circulaire n° 70-208 du 14 avril 1970 portant application des mesures de déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le rapport du 4 novembre 2022 de la direction départementale de la sécurité publique de l'Aveyron,

Considérant que Monsieur Jean-Christophe COUDERC, major, a risqué sa vie lors de l'opération d'interpellation du 30 septembre 2022,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R E T E -

Article 1 : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Jean-Christophe COUDERC, major, affecté au commissariat de Rodez.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Le Préfet

Charles GIUSTI

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

2/2

Préfecture Aveyron

12-2022-11-16-00006

Arrêté portant attribution de médaille pour acte
de courage et de dévouement à M. Stéphan
GARCIA, brigadier, affecté au commissariat de
Rodez



**BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
ET DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE**

Arrêté n° du 16 novembre 2022

Objet : **Attribution de médaille pour acte de courage et de dévouement.**

LE PREFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU la circulaire n° 70-208 du 14 avril 1970 portant application des mesures de déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le rapport du 4 novembre 2022 de la direction départementale de la sécurité publique de l'Aveyron,

Considérant que Monsieur Stéphan GARCIA, brigadier, a risqué sa vie lors de l'opération d'interpellation du 30 septembre 2022,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R E T E -

Article 1 : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Stéphan GARCIA, brigadier, affecté au commissariat de Rodez.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Le Préfet

Charles GIUSTI

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

2/2